

2021

Nous vous présentons nos meilleurs vœux

[Découvrez notre carte de vœux](#)

tessi

## SOMMAIRE

Chers déclarants,

Toute l'équipe du portail ASPOne.fr vous souhaite ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021 !

Vous trouverez dans cette lettre d'information un rappel des dates de campagne, ainsi que des informations relatives aux autres téléprocédures.

Bonne lecture à tous, très bonnes fêtes et surtout portez-vous bien.

### Fiscal

- **Rappel** : Calendrier
- EDI-TVA
- EDI-PART : gestion des rectificatives
- **Rappel** : Flux Banque de France

### Social

- Calendrier N4DS V01X15

### En Bref ...

- **Nouveau** : facture dématérialisée
- **Rappel** : Gestion des Mots de passe
- Coffre-fort numérique

## ➤ Calendrier - dates de campagne

### ➤ TVA 2021

- Ouverture des **tests** en PRODUCTION : 20 janvier 2021 au matin
- Ouverture du millésime **2021** en PRODUCTION : 8 février 2021 au matin

### ➤ PAIEMENT IS (Impôts sur les Sociétés)

- Ouverture des **tests** en PRODUCTION : courant février 2021 à préciser
- Ouverture en PRODUCTION : 2 mars 2021 au matin

### ➤ PAIEMENT CVAE (Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

- Ouverture des **tests** en PRODUCTION : 10 mars 2021 au matin
- Ouverture en PRODUCTION : 1<sup>er</sup> avril 2021 au matin

### ➤ PAIEMENT RCM (Revenus des Capitaux Mobiliers)

- Ouverture des **tests** en PRODUCTION : 20 janvier 2021 au matin
- Ouverture du millésime **2021** en PRODUCTION : 8 février 2021 au matin

### ➤ EDI-PART (IFU / DAS2)

- Ouverture des **tests** en PRODUCTION : 1<sup>er</sup> décembre au 21 décembre 2020
- Ouverture du millésime **2021** en PRODUCTION : 4 janvier 2021 au matin

- Pour les utilisateurs d'EDI (TVA, PAIEMENT, PART), pensez à mettre à jour votre logiciel auprès de votre éditeur.
- Pour les utilisateurs de la solution WEB-Déclarations, le millésime sera installé automatiquement.

### ➤ EDI-TVA

Il est à noter que le prélèvement sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence et sur les représentations théâtrales à caractère pornographique est conservé en 2021 sur les formulaires CA3, CA3G et 3517SCA12 car le solde 2020 de la taxe doit être déclarée sur la déclaration d'avril pour les redevables mensuels ou du 2<sup>ème</sup> trimestre pour les redevables trimestriels.

### ➤ EDI-PART : gestion des déclarations rectificatives

La notion de déclaration rectificative entend qu'il ne peut y avoir dépôt d'une déclaration rectificative pour un dossier donné à la condition que le fichier initial soit valide (c'est-à-dire dépourvu d'anomalie bloquante).

- Pour la transmission de la déclaration « **IFU** », un seul dépôt de déclaration rectificative est possible, un par numéro de SIRET.  
Par conséquent, les déclarants qui sont amenés à procéder au dépôt d'une déclaration rectificative devront impérativement s'assurer que celle-ci prend bien en compte l'ensemble des rectifications qu'ils souhaitent apporter à leur déclaration initiale.  
Toute déclaration rectificative ultérieure sera rejetée. La déclaration rectificative « IFU » ne doit intégrer que les bénéficiaires pour lesquels il existe des corrections à apporter. A l'inverse, les bénéficiaires dont les données ne sont pas modifiées ne doivent pas figurer dans la déclaration rectificative.

Dans tous les cas (correction d'un montant erroné, ajout d'un ou plusieurs montants ou suppression d'un bénéficiaire déclaré à tort), la désignation du bénéficiaire ainsi que son adresse complète et son numéro de compte doivent être strictement identiques à ceux de la déclaration initiale.

- Pour la transmission de la déclaration « **DAS2 Honoraire** », le dépôt d'une déclaration rectificative n'est pas possible dès lors que la déclaration initiale a été acceptée.

## Flux Banque de France

**RAPPEL** : La Banque de France cessera de récupérer les liasses fiscales par l'intermédiaire des partenaires Edi à compter de la prochaine campagne télédéclarative du millésime 2021.

La collecte des liasses fiscales s'effectuera désormais directement auprès de la DGFIP. Cette évolution est consécutive à la loi PACTE permettant l'échange entre administrations des informations couvertes par le secret fiscal, dans le cadre de la détection et de la prévention des difficultés des entreprises.

Les services de télétransmission vers le destinataire « Banque de France » seront donc fermés sur le portail ASPOne.fr à la fin du premier trimestre 2021.

## Social ...

### Norme N4DS version V01X15

DADS-U	Arrêt V01X14	V01X15 TEST	V01X15 REEL
CNAV	05/11/2020 à 17h	19/11/2020 jusqu'au 18/12/2020 à 17h	<b>04/01/2021</b>
Net-Entreprises	05/11/2020 à 12h	19/11/2020 à 9h	<b>04/01/2021</b>
CI-BTP	<b>28/02/2021</b>	19/11/2020	<b>04/01/2021</b>

**Pôle-Emploi** n'a pas encore communiqué officiellement sur la date de bascule en N4DS V01X15 pour l'AED (Attestation Employeur Dématérialisée) qui devrait s'opérer **mi-janvier 2021**. Dès que nous disposerons d'une information plus précise, nous vous la communiquerons.

Il est à noter que les versions V01X12, V01X13, V01X14 puis V01X15 continueront d'être toutes acceptées par Pôle-Emploi jusqu'à la fin de la norme N4DS.

Nous vous rappelons que vous pouvez également recourir à la DSN « Signalement Fin de Contrat » pour effectuer ces démarches, en lieu et place de l'AED N4DS.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter votre éditeur, ou notre service support clients à [hotmel@asp-one.fr](mailto:hotmel@asp-one.fr).

## En Bref ...

### ➤ Nouveau ! Factures dématérialisées

Nous sommes heureux de vous annoncer la disponibilité du service d'envoi des factures dématérialisées sur le portail ASPOne.fr dès le **4 janvier 2021** prochain. Les factures seront émises au format PDF simple signé, en pièces jointes d'un mail provenant de l'adresse [facturation@asp-one.fr](mailto:facturation@asp-one.fr), email que nous vous préconisons d'ajouter à votre carnet d'adresses.

Afin de bénéficier de ce service (gratuit), il vous suffit d'aller dans votre espace privé :

- Gestion des comptes ;
- « *Modifier* » en regard du nom de votre compte ;
- Onglet « *Facturation* » ;
- Cocher « *Recevoir ma facture de manière dématérialisée* » en renseignant à minima l'adresse email d'envoi.

Dès lors, vous recevrez à votre prochaine échéance votre facture sous forme dématérialisée.

Identité	Options	Facturation	Documents	Historique	Mot de passe	Comptes Secondaires	Jetons
N° TVA intracommunautaire	FR84079555835						
Paiement	Prélèvement automatique ▾						
IBAN	FR7611112222333333333391						
BIC	CEPAFRPPXXX						
Date de facturation	22/12/2020						
<b>Facture électronique</b>							
Recevoir ma facture de manière dématérialisée par mail <input checked="" type="checkbox"/>							
E-mail pour l'envoi dématérialisé	facturation.electronique@societetest.fr						
Contact gestionnaire des factures dématérialisées au sein de votre établissement (facultatif) :							
Civilité	Monsieur ▾						
Nom	DUPOND						
Prénom	Martin						
Téléphone	0102030405						
<b>Adresse Postale</b>							
Utiliser l'adresse postale du responsable pour la facturation <input checked="" type="checkbox"/>							
Numéro voie							
Suffixe voie	▾						
Nom voie							
Complément							
Boite Postale							
Code Postal							
Ville							
Pays	▾						

L'inscription au portail ASPOne.fr pour les nouveaux clients a également été modifiée pour tenir compte de cette possibilité :

Informations Identité Configuration **Facturation** Récapitulatif

Ci-dessous les informations relatives à la facturation et au paiement. Pour obtenir des informations complémentaires, contacter notre service commercial à l'adresse [contact@asp-one.fr](mailto:contact@asp-one.fr)

### Tarifs

Consulter les tarifs en vigueur relatifs au compte de type **Entreprise** que vous souhaitez ouvrir

 [Grille tarifaire](#)

### Adresse de facturation

Vous avez la possibilité de renseigner une adresse postale de facturation spécifique si celle-ci est différente de l'adresse du responsable.

Vous pouvez également choisir de recevoir votre facture de manière dématérialisée par mail en cochant la case ci-contre

E-mail pour l'envoi dématérialisé

Contact gestionnaire des factures dématérialisées au sein de votre établissement (facultatif)

Civilité

Nom

Prénom

Téléphone

Utiliser l'adresse postale du responsable pour la facturation

Numéro voie

Suffixe voie

Nom voie

Complément

Boite Postale

Code Postal

Ville

Pays

Même en cas d'envoi de facture par mail, l'adresse postale de facturation conserve une importance : il s'agit de l'adresse qui figurera en entête de la facture dématérialisée.  
Saisissez une adresse postale spécifique ou cochez la case pour utiliser celle du responsable définie précédemment.

### TVA

N° TVA intracommunautaire

Veillez vous assurer d'être en capacité de recevoir sur cette adresse mail des factures au format **PDF simple signé** en provenance de **facturation@asp-one.fr**

Cette facture électronique tient lieu de facture d'origine. L'authenticité de son origine, sa lisibilité et son intégrité sont garanties par la signature électronique (certificat électronique qualifié RGS \*\*) apposée.

La solution **TESSI Invoice** du portail ASPOne.fr est conforme à la réglementation concernant l'envoi des factures électroniques.

Les factures émises sous forme dématérialisée par le portail ASPOne.fr tiennent lieu de factures d'origines. L'authenticité de leurs origines, leurs lisibilités et leurs intégrités sont garanties par la signature électronique apposée (certificat électronique RGS \*\*) ;

La solution utilisée – **TESSI Invoice** - est une solution du groupe TESSI dont ASPOne.fr est filiale à 100% et qui est conforme à la réglementation concernant l'envoi des factures électroniques.

Pour toute information complémentaire sur l'envoi des factures dématérialisées, ou sur la solution TESSI Invoice, n'hésitez pas à contacter le service commercial du portail au 01.41.31.52.30 ou par mail à [contact@asp-one.fr](mailto:contact@asp-one.fr).

### **Rappel : Gestion des mots de passe**

Dans l'objectif de suivre les recommandations de notre DSSI et d'améliorer la sécurité globale d'accès et de gestion des flux du portail, nous vous rappelons que notre politique de gestion des mots de passe a été renforcée depuis le 3 novembre 2020 dernier, mots de passe qui répondent désormais aux exigences suivantes :

	Actuellement	Cible
Longueur	6 à 20	<b>10 à 20 caractères</b>
Expiration	-	<b>18 mois</b>
Complexité	-	<b>Au moins :</b> - 1 chiffre - 1 caractère spécial - 1 minuscule - 1 majuscule

- Un système **Recaptcha** pour bloquer les robots et s'assurer que la tentative de connexion est bien effectuée par un être humain a été mis en place sur la plateforme de production.

Nous vous rappelons ci-après le calendrier d'expiration des mots de passe existants qui sera mis en œuvre :

- Fin janvier 2021 : population **OGA** et **Marques Blanches** ;
- Fin Février 2021 : population « **Tiers-Déclarants** » ;
- Fin Mars 2021 : population **Entreprises**.

Les utilisateurs de solutions **SSO** (*Single Sign On*) mises en place par les éditeurs pour accéder aux différents services du portail ne sont pas impactés.

**NB** : Vous pouvez dès à présent modifier votre mot de passe sans attendre l'expiration de ce dernier. Il vous suffit pour se faire de vous rendre dans votre espace privé, gestion des comptes, « modifier » en regard de votre compte, onglet « Mot de passe », puis modifier ce dernier et enregistrer.

Si votre mot de passe a déjà expiré, vous pourrez toujours vous authentifier sur votre espace privé. Vous serez alors invité à le changer obligatoirement avant de pouvoir continuer à utiliser le portail.

## Gestion des Comptes

---

<b>N° Dossier</b>	22066	<b>Profil</b>	Compte Primaire
<b>Login</b>	asplent	<b>Type</b>	Entreprise
<b>Portail</b>	ASPONE	<b>Statut</b>	Ouvert

---

Identité
Options
Facturation
Mot de passe

**Changement de mot de passe**

Votre mot de passe courant  ?

Choisir un nouveau mot de passe  ?

Confirmation du nouveau mot de passe  ?

Annuler
Enregistrer

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter notre service support clients à [hotmel@asp-one.fr](mailto:hotmel@asp-one.fr)

## ➤ **Nouveau : Coffre-fort numérique**

Un nouveau service est venu récemment enrichir les fonctionnalités de votre portail ASPOne.fr : la mise à disposition d'un tout nouveau coffre-fort numérique (CFN).

Le CFN proposé par ASPOne.fr est une fonctionnalité dédiée aux professionnels (BtoB -Business To Business) et s'appuie sur le SAE (Service d'Archivage Electronique) à valeur probatoire certifié NF461.

Les bénéfices du coffre-fort numérique sont aujourd'hui bien connus :

- Sécurité,
- Simplicité du stockage,
- Intégrité,
- Authentification des documents,
- Réduction des risques liés à la destruction ou au piratage,
- Accessibilité et partage de l'information.

2 formules sont disponibles dès à présent :

1. Le CFN « **Essentiel** » qui dispose d'une capacité de 100 fichiers pour 100 Mo d'espace d'archivage ;
2. Le CFN « **Premium** » qui dispose quant à lui d'une capacité de 1.000 fichiers pour 1Go d'espace d'archivage. En outre, ce dernier CFN est extensible jusqu'à 10 fois cette capacité, et intègre des fonctions de délégation et de partage.

Notez que les nouvelles formules apparues en 2019 pour les Entreprises intègrent nativement un accès au *CFN Essentiel* pour les **comptes Essentiel** et un *CFN Premium* pour les **comptes Premium**, que les titulaires de ces formules peuvent pleinement utiliser.

Pour activer ce service, il faut impérativement que vous acceptiez les CGAU (Conditions Générales d'Adhésion et d'Utilisation) lors de votre première utilisation.

**Que vous soyez OGA, Entreprises, Tiers-Déclarants, n'hésitez pas à solliciter notre service commercial au 01.41.31.52.30 ou par mail à [contact@asp-one.fr](mailto:contact@asp-one.fr) pour disposer de toutes les informations relatives à cette nouvelle fonctionnalité, dont le rapport qualité/prix ne souffre d'aucune concurrence à ce jour sur le marché !**

Retrouvez toutes les informations sur le CFN sur le portail ASPOne.fr :

- Tarifs et fonctionnalités : <https://www.aspone.fr/index.php/tarifs/tarifs-coffre-fort-numerique>
- Tutorial : [https://www.aspone.fr/files/tutoriaux/cfn/manuel\\_coffre\\_fort\\_numerique.pdf](https://www.aspone.fr/files/tutoriaux/cfn/manuel_coffre_fort_numerique.pdf)

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.  
Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de ce type de la part d'ASPOne.fr, merci de cliquer [ici](#).

ASPOne.fr (Groupe TESSI) - 116, rue de Silly- 92100 Boulogne Billancourt  
Tél. : 01.41.31.52.30 - Fax : 01.41.31.52.34 - Support : 04.77.81.04.69

Nous vous informons que ASPOne.fr traite vos données personnelles pour des besoins de prospection commerciale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement européen « 2016/679/ UE du 27 Avril 2016 » relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à leur libre circulation, vous disposez des droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez les exercer en vous adressant au délégué à la protection des données du Groupe Tessi par e-mail à : [dpo.tessi@tessi.fr](mailto:dpo.tessi@tessi.fr). Pour plus de détails concernant l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits, nous vous invitons à consulter le document disponible [ici](#).